

COMMUNE DE TRONGE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

République Française
Département de l'Allier
Arrondissement de Moulins

Date de convocation :
03 novembre 2022

Nombre de conseillers :
En exercice : 14
Présents : 12
Votants : 14

Le quorum étant atteint, le
Conseil Municipal peut
valablement délibérer.

L'an deux mil vingt-deux, le mercredi 09 novembre à 20h00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni salle de la Mairie sise 8 passage de la mairie, en session ordinaire, sous la présidence du Maire, Jean-Marc DUMONT.

Présents : Patrick AMATHIEU, Daniel CANTE, Jean-Marc CARTE Alain DETERNES, Laurent BRUN, Jean-Marc DUMONT, Stéphane HERAULT, Pascal RAYNAUD, Sylvain RIBIER, Elena BARANSKI, Audrey GERAUD, Annie WEGRZYN.

Excusés : Patricia RAYNAUD et Franck VALETTE.

Pouvoirs : Franck VALETTE à Jean-Marc DUMONT ; Patricia RAYNAUD à Laurent BRUN.

Secrétaire de séance : Audrey GERAUD

**Demande d'accord définitif de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Allier
au titre du dispositif « Equipements et infrastructures publics », thématique « Service en
milieu rural » année 2022
N°36/2022**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, par délibération n°7/2022 du 9 février 2022, une demande de subvention a été déposée auprès du Conseil départemental de l'Allier au titre du dispositif « Equipements et infrastructures publics » thématique « Service en milieu rural » et a obtenu un accord de principe le 30 mai 2022 pour la réfection de la façade du local commercial sis 7 Route de Moulins.

Le plan de financement définitif de cette opération correspondant à la réfection de la façade du local commercial est le suivant :

coût total : 17 404,70 € HT
Département : 5 221,41 € HT
Etat – DETR : 6 092,00 € HT
Autofinancement : 6 091,29 € HT

Monsieur le Maire précise que le dossier de demande d'accord définitif de subvention comporte l'imprimé de demande de subvention, la présente délibération, les devis acceptés correspondant à la réfection de la façade du local commercial.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- **D'approuver le plan de financement définitif exposé ci-dessus,**
- **De solliciter un accord définitif pour une subvention du Conseil départemental de l'Allier la plus élevée possible dans le cadre du dispositif « Equipements et infrastructures publics » thématique « Service en milieu rural » au titre de l'année 2022 pour la réfection de la façade du local commercial 7 Route de Moulins ;**

Envoyé en préfecture le 10/11/2022

Reçu en préfecture le 10/11/2022

Publié le

SLO

ID : 003-210302923-20221109-DEL20220911_36-DE

- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document ladite délibération.**

ONT VOTE POUR : 14
ONT VOTE CONTRE : /
SE SONT ABSTENUS : /
ACTE EXECUTOIRE
Reçu par le représentant de l'Etat le 10/11/2022
et publié le 10/11/2022

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal,

Fait à Tronget, le 10 novembre 2022

Le Maire,


Jean-Marc DUMONT

